



Communiqué de presse du 10 décembre 2021

#ReprésentativitéPatronale / #DialogueSocial / #Artisanat / #Bâtiment

Représentativité patronale dans le bâtiment :

La CAPEB reconnue majoritaire dans le champ des entreprises employant jusqu'à 10 salariés, tant du côté du nombre d'entreprises que du nombre de salariés

Paris, le 10 décembre 2021 - Le Haut Conseil au Dialogue Social, réuni ce jour, a examiné les résultats de la seconde pesée des organisations professionnelles du bâtiment. La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (**CAPEB**) reste la première organisation patronale de France en nombre d'entreprises adhérentes et conserve sa représentation de toutes les entreprises du bâtiment. Majoritaire désormais totalement sur le champ des entreprises comptant jusqu'à dix salariés, elle dispose d'un droit d'opposition sur ce champ. Cependant, la CAPEB continuera à dénoncer les règles injustes et inéquitables de la mesure de la représentativité et demande à nouveau au Premier ministre de diligenter une mission parlementaire sur le sujet.

Une victoire pour la représentativité des TPE du bâtiment : 63,49 %

La pesée de la représentativité des organisations patronales confère à la CAPEB **54 042 entreprises adhérentes sur le champ des entreprises comptant jusqu'à dix salariés** (soit 63,49 % des entreprises syndiquées de ce champ) et **3 084 entreprises adhérentes de plus de dix salariés** (soit 19,03 % de cette catégorie d'entreprises). En nombre de salariés, le poids de la CAPEB est donc de 50,8 % (125 336 salariés travaillent dans les entreprises comptant jusqu'à dix salariés et qui adhèrent à la CAPEB) et de 10,49 % (61 118) sur celui des entreprises en comptant plus de dix.

La CAPEB est désormais majoritaire sur le champ des entreprises comptant jusqu'à dix salariés, que ce soit en nombre d'entreprises comme en nombre de salariés, et obtient donc un droit d'opposition sur ce champ. La CAPEB peut donc désormais, quand elle le jugera nécessaire, s'opposer à un accord visant les entreprises employant jusqu'à 10 salariés.

Jean-Christophe REPON, Président de la CAPEB, déclare : « La CAPEB retrouve pleinement son droit à la parole. C'est un juste retour des choses, qui va, je l'espère, permettre un retour à un dialogue social plus équilibré et serein. La CAPEB attend maintenant que la ministre du travail publie l'arrêté de représentativité. Pour le moment, je veux partager cette victoire avec l'ensemble des CAPEB départementales qui ont apporté leur pierre à cet édifice de la mesure de la représentativité. En dépit de cet excellent résultat, nous continuerons néanmoins à revendiquer un changement des règles actuelles de mesure de la représentativité qui pénalisent les représentants des petites entreprises.

A l'avenir, la CAPEB demande que l'audience patronale soit déterminée à partir de règles plus justes et équitables, avec notamment l'instauration d'un droit d'opposition *symétrique*, droit d'opposition qui serait calculé soit sur le nombre de salariés soit sur le nombre d'entreprises et non, comme aujourd'hui, sur le seul nombre de salariés. La CAPEB demande donc une mission parlementaire et une révision législative sur les règles de la représentativité des organisations patronales. Elle ne manquera pas d'interpeler à ce sujet les candidats aux élections présidentielle et législatives.

Chiffres de la représentativité dans le bâtiment, présentés en HCDS

Entreprises Employeur - champ du Bâtiment de plus de 10 salariés				
	nombre d'entreprises avec salarié	%	nombre de salariés	%
CAPEB	3 084	19,03%	61 118	10,49%
FFB	13 119	80,97%	521 461	89,51%
TOTAL	16 203		582 579	

Entreprises Employeur - champ du Bâtiment jusqu'à 10 salariés				
	nombre d'entreprises avec salarié	%	Nombre de salariés	%
CAPEB	54 042	63,49%	125 336	50,8%
FFB	31 079	36,51%	121 392	49,2%
TOTAL	85 121		246 728	

Repères 2017

- Résultats de la première pesée en 2017 : article 2 de l'arrêté fixant le droit d'opposition à 50,72% pour la FFB.

Chiffres-clés de la branche du bâtiment en 2020

- Le secteur des TPE, entreprises employant jusqu'à 10 salariés, représente 545 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, réparties comme suit : 375 000 entreprises travaillant sans salarié (dont 152 000 en micro-entreprises) et 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- Les 545 000 TPE emploient 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur. Elles forment 78 % des apprentis du bâtiment. Elles cumulent un chiffre d'affaires de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du bâtiment

Retrouver ici la tribune du Président Jean-Christophe REPON
publiée dans *Les Echos* le 30 juin 2021 :

«Opinion : les TPE ne doivent pas être privées de leur droit à la parole»

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'un des deux syndicats patronaux représentatifs de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également le syndicat patronal majoritaire dans l'artisanat* du Bâtiment. La CAPEB enfin est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérent (plus de 57.000 entreprises). Le secteur des entreprises employant jusqu'à 10 salariés représente en 2020 :

- 545 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont
 - 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises
 - 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur
- 78 % des apprentis formés dans le bâtiment
- pour un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment

* L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés. Très majoritairement, il s'agit d'entreprises de moins de 10 salariés.

Contacts presse

Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - aaugeraud@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
